

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois le mardi vingt-cinq juillet, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain TOUCHARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27.

Date de convocation : 19 Juillet 2023.

### PRÉSENTS :

M. Robert JEULIN, Mme Odile MATHIEU, Mme Anne PELLÉ, M. Jean-Paul TONNIEAU, M. Xavier GODART, Adjoint, Mme Yannick LEMOULT, Mme Annie TAVENNEC, Mme Catherine VENOT-REIG, Mme Sylvie LECOUP, Mme Valérie BOURDON, M. Mathieu HENRI, M. François SOULAS, M. Éric JOSEPH, M. Olivier GUILLOU, Mme Julie HINGANT née JOUSSET et M. Jérémy VANBERSEL, Conseillers Municipaux.

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. Jacques SEGUIN, Mme Fanny TIGÉ, Adjoint, M. Jean-Pierre GUILLOT, M. Philippe MOREAU, M. Éric VIGNEAU, Mme Martine LESAGE, Mme Carole SOLVET, M. Olivier DUPORT, Mme Sophie LOPES et Mme Estelle GUILLOU, Conseillers Municipaux.

### POUVOIRS :

M. Jacques SEGUIN donne pouvoir à M. Alain TOUCHARD, Mme Fanny TIGÉ donne pouvoir à Madame Anne PELLÉ, M. Jean-Pierre GUILLOT donne pouvoir à M. Eric JOSEPH, M. Éric VIGNEAU donne pouvoir à M. Olivier GUILLOU,

Monsieur Jérémy VANBERSEL a été élu secrétaire de séance.



## **RESSOURCES HUMAINES :**

### **2023-53. RÉORGANISATION DU SERVICE COMMUNICATION :**

Monsieur le Maire rappelle que le service Communication a été créé en 2002, avec la création d'un poste de chargé de Communication.

La Responsable du service Communication a été recrutée pour prendre en charge les missions de communication qui ont considérablement évoluées au fil du temps.

En 2009, le Conseil Municipal a fait le choix de créer un poste d'apprenti au sein du service.

Les évolutions récentes des outils de communication (Citykomi, Facebook, affichage digital...) et la continuité du service interrogent sur les moyens humains dont dispose la commune pour poursuivre son développement de la communication.

La Ville d'Ormes arrive à une date charnière, pour proposer une nouvelle organisation en matière de communication.

En effet, l'actuelle apprentie vient d'obtenir son BTS Communication (c'était également le cas des six personnes qui l'ont précédée), et est en poste jusqu'au 31 août 2023.

Bien que la commune d'Ormes, soit très attachée à la formation des jeunes, force est de constater que la charge pour la Responsable de Communication est importante pour former, accompagner et développer les compétences d'un apprenti. Le temps de présence du jeune en entreprise est également très limité. L'apprenti devient une aide pour le service qu'au cours de la deuxième année seulement.

Une réflexion a été menée pour déterminer les objectifs à venir du service en rapport avec les moyens humains existants.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'assistant au sein du service communication en lieu et place du contrat d'apprentissage, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Les moyens matériels (bureau, informatique) existent déjà.

Les coûts salariaux seraient évidemment en augmentation et sont estimés comme suit :

Coût apprenti Communication : 16 300 €.

Coût assistant Communication : 31 000 €.

Vu l'avis favorable de la Commission Générale en date du 18 juillet 2023,

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de transformer le poste d'apprenti en un poste d'Adjoint Administratif à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2023 pour exercer les fonctions d'assistant au sein du service Communication.**

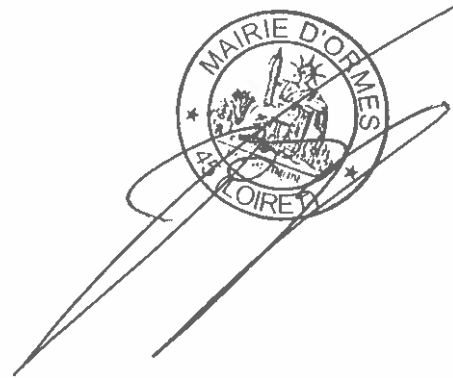
Pour extrait certifié conforme et certification des formalités prévues aux articles L.2121-7 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités Locales. Fait à Ormes le 27 juillet 2023.

Le Maire,

Alain TOUCHARD

Transmis au Représentant de l'État le : 28 juillet 2023.

Publié ou notifié le : 28 juillet 2023.



Accusé de réception en préfecture  
045-214502353-20230728-2023-53-DE  
Date de réception préfecture : 28/07/2023